

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (CA17 220204)**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a abrogé la résolution suivante lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2017 :

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AFIN D'INTERDIRE LES NOUVELLES UTILISATIONS DU SOL, LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, LES AGRANDISSEMENTS ET LES DEMANDES D'OPÉRATIONS CADASTRALES RELATIVES À UN LOT OÙ UN USAGE RÉSIDENTIEL EST AUTORISÉ OU EXERCÉ, SUR L'EMPLACEMENT BORDÉ AU NORD, PAR LA VOIE FERRÉE ET LA RUE NOTRE-DAME OUEST, AU SUD PAR LA RUE SAINT-AMBROISE, À L'OUEST PAR LA RUE DE CARILLON ET À L'EST PAR L'AVENUE ATWATER (CA17 220204)**

Montréal, le 24 août 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement